

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- |                                    |                       |
|------------------------------------|-----------------------|
| ○ Réclamation                      | : contact@mupras.com  |
| ○ Prise en charge                  | : pec@mupras.com      |
| ○ Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

M22- N° 00009

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 3565

Société : RAY

125178

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : DADISSI S. MOHAMED

Date de naissance :

Adresse :

Tél : 06 62 12 34 22

Total des frais engagés : 637,30 Dhs

Cadre réservé au Médecin

DR. Brahim EL WAFI  
Spécialiste en O.R.L  
Espace Erreda 52 Bd Zerkouri Etage 1  
Face Marché des Fleurs Casablanca  
0522 22 61 17 / 0522 47 12 44

Cachet du médecin :

Date de consultation :

09 MAI 2012 Age:

Nom et prénom du malade :

DADISSI MOHAMED

Lien de parenté :  Lui-même  Conjoint  Enfant

Nature de la maladie :

Bordonnements et Rhinité

Affection longue durée ou chronique :  ALD  ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Signature de l'adhérent(e) :

Le : ...../...../.....

#### **RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES**

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le paiement des actes
09 MAI 2022	01		300	Dr. Brahim El HADJ Spécialiste en O.R.L. B.P. 2261 17 / 0522 17 12 44 Rue Erréda 52 Bd Zerrouki Etang Marché des Fleurs) Casablanca

## **EXECUTION DES ORDONNANCES**

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
<p>HARMACIE AYMED ALI SARL ALI Dr. SIDI MAATROUF Dr. SIDI MAATROUF - Casablanca Tel./Fax : 05 22 97 32 16 GSM : 06 61 60 54 68</p> <p>17-05-2021</p>	09/05/2021	 <p>Dr. SIDI MAATROUF HARMACIE AYMED ALI 32 f. 30 06 61 60 54 68</p>

#### **ANALYSES - RADIOGRAPHIES**

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

## AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	
	.....					.....
	.....					.....
	.....					.....
	.....					.....
	.....					.....

## **RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES**

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte

#### **Important :**

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèse

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

**Docteur Brahim EL WAFI**

**SPECIALISTE EN O.R.L.**

**Maladies et Chirurgies du :**  
Nez - Gorge - Oreille - Face et Cou

**Diplômé de la Faculté de Médecine de Paris**

**الدكتور بraham الوافي**

إختصاصي في  
الأذن - الحنجرة

خريج كلية

71,30

ID: 64758  
GlaxoSmithKline Maroc  
Aïn El Aouda  
Région de Rabat  
PPV: 115,00 DH  
6 118001 142262

à-Vous

blanca, le .....

09 MAI 2022

الدار البيضاء، في



**DADISSI MOHAMED**

21,80

- polydexa A



40,170

PPV 400 H 70  
PER 02 / 24  
LOT LB 07 - 2



42,80

- Dexen



40,170

PPV 400 H 70  
PER 09 / 20  
LOT 12580 - 1



100,10

- foxal 1cp 3x3 pd 4y



- Loreils

40,170



115,00

- Asamyz 1cp le soir pd 1 mois

40,170



- Asamyz

40,170



11,30 à pulvérizations nasale le matin

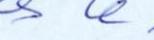
- Tanakan

40,170



- 1cp 2x3 pd 1 mois

40,170



**Dr. Brahim EL WAFI**  
Spécialiste en O.R.L.  
Espace Erreda 52 Bd Zerkouni Etage 1  
Face Marché des Fleurs Casablanca  
Tél. : 05 22 22 61 17 / 05 22 47 12 44

عمارة الرضا - 52 شارع الزرقطوني - الطابق الأول (أمام حديقة الورود) - الدار البيضاء - الهاتف : 05 22 47 12 44 / 05 22 22 61 17 - الفاكس : 05 22 22 61 77

Espace Erreda - 52, Bd Zerkouni - 1er Etage (Face marché aux Fleurs) - Casablanca - Tél. : 05 22 22 61 17 / 05 22 47 12 44 - Fax : 05 22 22 61 77